

# LE CRIME D'UN JALOUX

## A WINGLES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A l'âge de 13 ans, cette dernière dut se placer pour ne plus être l'objet des réprimandes injustifiées de son beau-père et à 17 ans, elle se maria à un brave ouvrier.

Mme Duhamel nous raconte que jeudi vers 11 h. elle aperçut Marcelle Wartelle qui rôdait autour de son habitation, elle se précipita à la porte et fut la tante de la fille de Mme Duhamel qui le reçut.

Wartelle demanda après sa femme. « Mlle Catherine n'est pas là », répondit la gamine, elle est partie à... — Et ton père a-t-il le meurtrier ? — Il est au travail, répliqua la fillette. Une voisine se trouvait à sa fenêtre.

L'apercevant, Wartelle retourna un revolver de sa poche et le montra à celle-ci. Il lui cria : « Je suis prêt, ils peuvent fermer leurs portes ».

Cette déclaration apporte une preuve de plus que Wartelle avait bien prémédité son crime.

Tout à tour le capitaine Geus recueillit les déclarations des membres de la famille Deleplanque et des témoins.

Catherine Deleplanque, qui a peine à contenir sa douleur, raconte ce que fut son existence depuis 13 ans qu'elle vivait avec son mari, les scènes violentes les reproches pour des faits inexistantes, les vexations et les menaces.

Dans le petit café Cresson l'émotion causée par le complot de l'habitation de la maison, rue d'Artois, n'est pas un peu apaisée. Mme Cresson ne peut fournir aucune explication sur le fait dont le meurtrier a frappé le vieillard.

« Le père Deleplanque, dit-elle, était venu comme d'habitude à l'habitation. Il servait un verre de vin rouge, il en but la moitié. Deux secondes ne s'étaient pas écoulées que le vieillard se leva et j'aperçus Wartelle. Il avait l'air menaçant, mais je n'osai pas me lever. J'entendis les coups de feu et je me retirai dans ma cuisine ».

« Quand je sus Wartelle parti je revins dans mon débit et je constatai que M. Deleplanque était mort ».

Le meurtrier ne veut rien dire. Wartelle a passé la nuit, sous bonne garde à la caserne de gendarmerie, de Pont-à-Vendin. Son attitude est restée la même que la veille.

On sait qu'interrogé par le capitaine Geus, le complot de l'habitation de la maison, rue d'Artois, n'est pas un peu apaisée. Mme Cresson ne peut fournir aucune explication sur le fait dont le meurtrier a frappé le vieillard.

« Le père Deleplanque, dit-elle, était venu comme d'habitude à l'habitation. Il servait un verre de vin rouge, il en but la moitié. Deux secondes ne s'étaient pas écoulées que le vieillard se leva et j'aperçus Wartelle. Il avait l'air menaçant, mais je n'osai pas me lever. J'entendis les coups de feu et je me retirai dans ma cuisine ».

« Quand je sus Wartelle parti je revins dans mon débit et je constatai que M. Deleplanque était mort ».

Le meurtrier ne veut rien dire. Wartelle a passé la nuit, sous bonne garde à la caserne de gendarmerie, de Pont-à-Vendin. Son attitude est restée la même que la veille.

On sait qu'interrogé par le capitaine Geus, le complot de l'habitation de la maison, rue d'Artois, n'est pas un peu apaisée. Mme Cresson ne peut fournir aucune explication sur le fait dont le meurtrier a frappé le vieillard.

« Le père Deleplanque, dit-elle, était venu comme d'habitude à l'habitation. Il servait un verre de vin rouge, il en but la moitié. Deux secondes ne s'étaient pas écoulées que le vieillard se leva et j'aperçus Wartelle. Il avait l'air menaçant, mais je n'osai pas me lever. J'entendis les coups de feu et je me retirai dans ma cuisine ».

« Quand je sus Wartelle parti je revins dans mon débit et je constatai que M. Deleplanque était mort ».

Le meurtrier ne veut rien dire. Wartelle a passé la nuit, sous bonne garde à la caserne de gendarmerie, de Pont-à-Vendin. Son attitude est restée la même que la veille.

On sait qu'interrogé par le capitaine Geus, le complot de l'habitation de la maison, rue d'Artois, n'est pas un peu apaisée. Mme Cresson ne peut fournir aucune explication sur le fait dont le meurtrier a frappé le vieillard.

« Le père Deleplanque, dit-elle, était venu comme d'habitude à l'habitation. Il servait un verre de vin rouge, il en but la moitié. Deux secondes ne s'étaient pas écoulées que le vieillard se leva et j'aperçus Wartelle. Il avait l'air menaçant, mais je n'osai pas me lever. J'entendis les coups de feu et je me retirai dans ma cuisine ».

« Quand je sus Wartelle parti je revins dans mon débit et je constatai que M. Deleplanque était mort ».

Le meurtrier ne veut rien dire. Wartelle a passé la nuit, sous bonne garde à la caserne de gendarmerie, de Pont-à-Vendin. Son attitude est restée la même que la veille.

On sait qu'interrogé par le capitaine Geus, le complot de l'habitation de la maison, rue d'Artois, n'est pas un peu apaisée. Mme Cresson ne peut fournir aucune explication sur le fait dont le meurtrier a frappé le vieillard.

« Le père Deleplanque, dit-elle, était venu comme d'habitude à l'habitation. Il servait un verre de vin rouge, il en but la moitié. Deux secondes ne s'étaient pas écoulées que le vieillard se leva et j'aperçus Wartelle. Il avait l'air menaçant, mais je n'osai pas me lever. J'entendis les coups de feu et je me retirai dans ma cuisine ».

« Quand je sus Wartelle parti je revins dans mon débit et je constatai que M. Deleplanque était mort ».

Le meurtrier ne veut rien dire. Wartelle a passé la nuit, sous bonne garde à la caserne de gendarmerie, de Pont-à-Vendin. Son attitude est restée la même que la veille.

On sait qu'interrogé par le capitaine Geus, le complot de l'habitation de la maison, rue d'Artois, n'est pas un peu apaisée. Mme Cresson ne peut fournir aucune explication sur le fait dont le meurtrier a frappé le vieillard.

« Le père Deleplanque, dit-elle, était venu comme d'habitude à l'habitation. Il servait un verre de vin rouge, il en but la moitié. Deux secondes ne s'étaient pas écoulées que le vieillard se leva et j'aperçus Wartelle. Il avait l'air menaçant, mais je n'osai pas me lever. J'entendis les coups de feu et je me retirai dans ma cuisine ».

« Quand je sus Wartelle parti je revins dans mon débit et je constatai que M. Deleplanque était mort ».

# LA COMMISSION STAVISKY

## APRES L'AUDITION DE M. MALLARMÉ

### Une motion de blâme a été repoussée

La commission d'enquête a délibéré, après-midi, sur la déposition que M. Mallarmé, ministre de l'Éducation nationale, avait faite, avant-hier, devant elle, comme ancien ministre des Postes.

Après un débat assez vif, au cours duquel M. Renaud Jean, communiste, a repoussé une motion de blâme qui a été repoussée, la commission a adopté une résolution qui constate d'abord que le dossier qui lui a été remis et renfermant des télégrammes expédiés à des parlementaires au lendemain des élections ne contient aucune dépeche signée d'Alexandre ou de Stavisky, et que le contenu de ces documents est conforme au bordereau qui en a été établi.

Après avoir rappelé qu'il est inutile pour un ministre ayant changé de portefeuille de garder un dossier provenant de son ancien département ministériel, la résolution se déclare incompétente pour donner une sanction et signale le cas au président du conseil, à toutes fins utiles.

Six commissaires seulement n'auraient pas voté cette motion : MM. Denais, DES AUDOUIN, M. BELLU, Henry Torrès et Rumbert. La commission n'a ensuite repoussé l'additif suivant, proposé par M. Renaud Jean : La commission constate que les explications contradictoires sur les conditions dans lesquelles il a conservé le dossier des télégrammes.

Après cela, elle a entendu et adopté la fin du rapport de M. LAGRANGE sur les responsabilités d'ordre judiciaire dans les affaires Stavisky.

# Soulagement immédiat pour qui souffre de l'estomac

C'est un fait bien connu en médecine que de manger par les plantes qu'il faut éviter la constipation, les troubles de sang et toutes les mauvaises digestions. Les aliments les plus utiles sont ceux qui sont riches en fibres et qui vous chassent vos brûlures d'estomac et les opérations qui vous rendent chaque repas si pénible.

Mais les usages que vous préparez chez vous sont-ils satisfaisants ? Employez-les pour remplacer les purgatifs et les laxatifs. Ils vous évitent les douleurs et les maux de tête. Ils vous évitent les douleurs et les maux de tête.

Assez des digestions faciles et un soulagement immédiat. La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

La poudre Maclean Concentrée des Shakers agit concentrée liquide, d'un goût agréable, sans aucun danger, sans aucun danger.

# LE RETOUR DE LA SARRE AU REICH

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les déclarations de M. Laval devant le Conseil sont largement reproduites. La presse allemande souligne les passages qui traitent du retour de la Sarre au Reich.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Une nouvelle interview du Chancelier Hitler. M. G. Ward Price, du Daily Mail, a interviewé le Führer-chancelier Hitler à l'occasion de sa tournée en Hollande.

Faisant allusion au discours qu'il a prononcé le 17 janvier au sujet de la Sarre, le Führer a fait part de sa satisfaction au sujet de la nouvelle politique de paix servie de façade à la préparation de la Reichwehr à la guerre.

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

« Je suis, d'autre part, convaincu que l'Allemagne ne peut pas se passer de la Sarre. Elle a besoin de la Sarre pour sa prospérité et pour sa sécurité ».

# LA CHAMBRE LA MEVENTE DES PRODUITS AGRICOLES

La Chambre a tenu, hier, une courte séance. Après une question de M. Georges BONNET au sujet de la retraite ou de la réintégration des cheministes...

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

Le ministre répond que les déclarations de M. Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du gouvernement français.

# Le Sweepstake Luxembourgeois

Quelques renseignements sur la répartition des gagnants

Le France a été particulièrement favorisée dans le tirage de premier jour du Sweepstake Luxembourgeois. Dans tous les grands centres il y a de nombreux gagnants.

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE » a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « GRAMES », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « AZAÏO III », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « GRAMES », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « AZAÏO III », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « GRAMES », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « AZAÏO III », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « GRAMES », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « AZAÏO III », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « GRAMES », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « AZAÏO III », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « GRAMES », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « AZAÏO III », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « GRAMES », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « AZAÏO III », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

Le cheval « JACQUET », a été attribué à un abonné habitant rue d'Orléans, à Luxembourg (N° 17).

Le cheval « PRINCE ROUGE », a été attribué à un abonné habitant rue de la République, à Luxembourg (N° 12).

# Les 250.000 francs de Prix de notre Grand Concours de la "Profession Préférée"

LISTE DES GAGNANTS

Cette liste des gagnants est publiée en vertu de la loi sur le Grand Concours de la Profession Préférée. Elle nous a permis d'offrir une somme de 250.000 francs en espèces aux gagnants.

1.000 PRIX. — M. LEBUR Marcel, rue Cadi-Carnot, N° 18, à NEUGLES-MINES.

1.001 PRIX. — M. VITTE Clotaire, rue du 4-Septembre, N° 86, à DOUAL.

1.002 PRIX. — Mme DELOFFRE Raymond, rue de Chambéry, N° 11, à BILLY-MONTIGNY.

1.003 PRIX. — Mme BART Marie-Louise, rue des Lilas, N° 30, MOUVAUX.

1.004 PRIX. — M. DELTOUME Léon, rue du Marais, N° 8, à HENIN-LIETARD.

1.005 PRIX. — M. FOURNIER François, rue Berlioz, N° 20, à LIEVIN.

1.006 PRIX. — M. BALCAEN Hector, rue du Gauquier, N° 4, WATTELOU.

1.007 PRIX. — Mme PATOUX Marguerite, rue Pasteur, N° 17, à AVESNES-LEZ-AUBERT.

1.008 PRIX. — Mme DELANNOY Jeanne, rue Jules Guesde, N° 304, à ROUBAIX.

1.009 PRIX. — M. DEVROYENNAIRE Aloïa, rue de l'Ommelet, N° 180 bis, à ROUBAIX.

1.010 PRIX. — Mme ROB